

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le dix juillet à vingt heures, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le deux juillet deux mil dix-neuf, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Maire.

**Présents :** Mmes Ramé-Prunaux, Roger, Ducoux, Bouillis, Laurent et Trufflet, M.M. Bernier, Després, Gautrin, Rocher et Peigné.

**Absents excusés :** M. de La Chesnais (procuration remise à Mme Ramé-Prunaux), Mme Lesage (procuration remise à M Bernier), M. Moreaux (procuration remise à M. Rocher), Mme Renou.

Mme Ducoux arrive à 20h30.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'ajouter deux points additionnels à l'ordre du jour :

- Point additionnel : Aménagement signalisation des passages piétons, aménagements de sécurité sur voirie et piétonniers protégés de la RD 85 : approbation de la subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

- Point additionnel : Fixation du prix de vente des terrains du lotissement « Le Courtil de la Fontaine ».

Le conseil municipal émet un avis favorable pour l'ajout de ces deux points.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marie-Odile Bouillis a été élue secrétaire de séance.

---

**N° 2019-07-54 – Lotissement communal « Le Courtil de la Fontaine » : résultats de l'appel d'offres.**

Madame le Maire présente les résultats de l'appel d'offres lancé en mai dernier pour l'exécution des travaux du lotissement communal « Le Courtil de la Fontaine ».

Suite à la commission d'appel d'offres du 10 juillet 2019, elle donne connaissance du résultat pour les travaux mentionnés, à savoir :

- Lot 1 : TERRASSEMENT, VOIRIE, ASSAINISSEMENT EP  
Entreprise : OUEST TP  
Montant du marché : 228 091.10 € HT
- Lot 2 : RESEAUX SOUPLES TELEPHONE  
Entreprise : VÉZIE  
Montant du marché : 22 140.00 € HT

- Lot 3 : ESPACES VERTS  
Entreprise : LAMBERT  
Montant du marché : 13 086.00 € HT.

Le conseil municipal entérine la décision de la commission d'appel d'offres et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les pièces du marché.

**N° 2019-07-55 – Lotissement communal « Le Courtil de la Fontaine » : travaux d'eau potable.**

Madame le Maire présente au Conseil municipal, un devis portant sur l'alimentation en eau potable du lotissement communal « Le Courtil de la Fontaine », établi par le Syndicat des Eaux de Beaufort.

Elle demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette opération, évaluée à la somme de 53 128.04 € HT soit 63 753.65 € TTC base novembre 2017. Conformément à la réglementation syndicale, ces travaux sont à la charge de la commune. Le montant définitif de la dépense sera arrêté après la réalisation des travaux et la commune devra en effectuer le versement correspondant par virement au compte du Syndicat à la caisse de ST-MALO – Monsieur le Trésorier Principal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. **Adopte** l'étude chiffrée du Syndicat des Eaux de Beaufort,
2. **Donne** pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour constituer le financement,
3. **S'engage** à rembourser le montant de la dépense au Syndicat Mixte des Eaux de Beaufort, par virement à son compte à la Perception de St-Malo Municipal.

**N° 2019-07-56 – Lotissement communal « Le Courtil de la Fontaine » : travaux d'assainissement – Remboursement au Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal.**

Madame le Maire communique à l'Assemblée le montant des frais relatif aux travaux d'assainissement pour le lotissement « Le Courtil de la Fontaine ». Ces frais seront payés par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal et devront lui être remboursés. Ils se décomposent comme suit :

- Travaux : 71 381.50 HT,
- Coût des contrôles 1 700 € HT environ,
- Frais administratifs : 321 € environ,
- Maîtrise d'œuvre (maximum) : 4 000 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. **Prend** acte du coût des travaux énoncés ci-dessus pour l'assainissement du lotissement « Le Courtil de la Fontaine »,
2. **S'engage** à rembourser les frais indiqués ci-dessus,
3. **Autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**N° 2019-07-57 – Lotissement communal « Le Courtil de la Fontaine » : travaux d'électricité.**

Madame le Maire présente au Conseil municipal, un devis portant sur les travaux d'électricité du lotissement communal « Le Courtil de la Fontaine », établi par le Syndicat Départemental d'Electricité d'Ille-et-Vilaine (SDE 35),

Elle demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette opération, évaluée à la somme de 36 286.00 € HT. Conformément à la réglementation syndicale, ces travaux sont à la charge de la commune. Le montant définitif de la dépense sera arrêté après la réalisation des travaux et la commune devra en effectuer le versement correspondant par virement au compte du Syndicat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. **Adopte** l'étude chiffrée du Syndicat Départemental d'Electricité d'Ille-et-Vilaine,
2. **Donne** pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour constituer le financement,
3. **S'engage** à rembourser le montant de la dépense au Syndicat Départemental d'Electricité d'Ille-et-Vilaine.

**N° 2019-07-58 – Lotissement Communal « Le Courtil de la Fontaine » : travaux d'éclairage public.**

Madame le Maire présente au Conseil municipal, un devis (phase 1) portant sur les travaux d'éclairage public, phase 1, du lotissement communal « Le Courtil de la Fontaine », établi par la société Vézie.

Elle demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette opération, évaluée à la somme de 8 840.00 € HT soit 10 608.00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. **Adopte** le devis de la société Vézie,
2. **Donne** pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à cette affaire,

**N° 2019-07-59 – Mise aux normes et extension de l'atelier technique communal : résultats de la consultation.**

**Vu** le code des marchés publics,

**Vu** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 10 juillet 2019,

**Vu** la délibération n°2019-06-40 du 25 juin 2019 portant attribution du marché de la mise aux normes et extension de l'atelier technique communal.

Madame le Maire rappelle que les lots 6 – menuiseries et 10 – peinture, ont été déclarés infructueux et une consultation a été lancée.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal entérine la proposition de la commission d'appel d'offres et décide à la majorité :

- **d'accepter** la proposition de l'entreprise PAPAIL et FILS pour la pose des menuiseries de l'atelier communal pour un montant de 23 063.40 € HT,

- **de classer** sans suite le lot 10 – peinture,
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **N° 2019-07-60 – Prix du ticket de cantine.**

Madame le Maire rappelle au conseil que le prix de la restauration scolaire est fixé par la collectivité qui en a la charge. Elle propose que le prix du ticket de cantine soit augmenté de 1.5 % pour l'année scolaire 2019/2020.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Le prix du repas de cantine passera donc de 3.05 € à 3.10 € pour les élèves ainsi que le personnel communal à compter de la rentrée de septembre 2019.

Le tarif de 5.00 € reste inchangé pour les personnes extérieures.

#### **N° 2019-07-61 – Point additionnel : Aménagement signalisation des passages piétons, aménagements de sécurité sur voirie et piétonniers protégés de la RD 85 : approbation de la subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une subvention de 9 127.00 € au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière est attribuée à la commune pour les travaux de signalisation des passages piétons, d'aménagements de sécurité sur voirie et piétonniers protégés de la RD 85.

Il convient au conseil municipal d'approuver ce financement et de s'engager à exécuter les travaux subventionnés dans les plus brefs délais.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la subvention de 9 127.00 € au titre de la répartition 2019 du produit des amendes de police 2018 relatives à la circulation routière,
- s'engage à exécuter les travaux subventionnés dans les plus brefs délais.

#### **N° 2019-07-62 – Point additionnel : Fixation du prix de vente des terrains du lotissement communal « Le Courtil de la Fontaine ».**

Suite aux diverses estimations qui ont été faites concernant l'aménagement du lotissement communal « Le Courtil de la Fontaine », Madame le Maire propose au conseil municipal que le prix de vente des terrains soit de l'ordre de 70 € le m<sup>2</sup>.

Après discussion, le conseil municipal décide de fixer le prix de vente des terrains du lotissement communal « Le Courtil de la Fontaine » à 70 € TTC le m<sup>2</sup>.

## **Informations diverses.**

**1–** Madame le Maire informe le conseil des évènements suivants :

- le dispositif argent de poche a démarré le 1<sup>er</sup> juillet avec 5 jeunes,
- l'inauguration de la piscine Dolibulle le 28 octobre à 17h00, les portes ouvertes le 29 octobre et l'ouverture le 30 octobre.

Elle transmet la demande du Club des Aînés l'aménagement d'un terrain de boules à l'ancien terrain de football avec un banc. L'aménagement est en cours.

**2–** Monsieur Bernier présente, suite à la commission voirie, un devis pour un marquage au sol de la mairie au rond-point, rue de Normandie et rue de la Croix Harel pour un montant de 1 334.52 € TTC.

Il signale que la demande d'un riverain pour l'enlèvement d'un poteau sur la RD 4, est acceptée.

Pour éviter les dégradations par des véhicules dans les parterres sur la RD 10, l'installation de potelets ou de pierres est à l'étude.

Des échanges et des discussions sont en cours avec des propriétaires concernant le tracé du chemin des évêques pour la réalisation d'une voie douce : Dol-Saint-Léonard.

**3–** Madame Ducoux précise que les classes 9 auront lieu le dimanche 17 novembre.

**4–** Monsieur Després informe que les travaux de la fibre optique sont en cours.

Il ajoute que les agents techniques refont le pont à la Durantais avec les agents de Bager Pican.

**5–** Madame Bouillis invite les élus à la balade, organisée par l'association Au Fil du Temps, à 9h45 à Saint-Léonard le dimanche 14 juillet.

**6–** Madame Laurent informe que les containers sont souvent remplis, rue de la Mairie. Une demande pour le nettoyage des containers sales est faite à la Communauté de communes.

Elle signale que des jeux supplémentaires ont été demandés à Saint-Léonard, une installation est envisagée.

Elle précise que les arrosoirs sont abimés ou disparus au cimetière, un remplacement va être fait.